



LETTRE D'INFORMATION

Bulletin d'information mensuel de Sylviane NOËL, Sénatrice de la Haute-Savoie



L'ESSENTIEL DE MES AMENDEMENTS À LA PROPOSITION DE LOI "TRACE"

Fin janvier je vous faisais part de l'inscription à l'ordre du jour du Sénat d'une proposition de loi proposant un nouveau pacte de sobriété foncière avec les territoires (TRACE). Dans la perspective de son examen qui débutera le 12 mars prochain, vous avez été nombreux à exprimer votre enthousiasme quant à l'aboutissement de ce texte et à me transmettre des propositions d'évolution pertinentes et je vous en remercie. Forte de ces remontées du terrain, j'ai pu déposer une série d'amendements qui seront examinés par la commission des affaires économiques du Sénat. Ces derniers portent sur :

- **L'inclusion des opérations de construction ou d'aménagement visant à la réalisation de bâtiments scolaires dans la liste des projets d'envergure (PENE).** Cet amendement vise à permettre à ces projets de bénéficier d'un régime adapté au regard des objectifs de sobriété foncière, tout en garantissant la capacité des collectivités territoriales à assurer leurs missions de service public.
- **L'exclusion des projets d'aménagement d'ensemble (PAE, là où ils ont été institués avant mars 2012) et des zones d'aménagement économique (ZAE) du calcul de l'artificialisation.** Cet amendement permettrait de concilier les objectifs environnementaux prévus par la loi climat et résilience et les impératifs du développement économique et territorial.
- **La décomptabilisation des travaux de création d'aires d'accueil de gens du voyage dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation des communes et de les intégrer dans un compte foncier national.**
- **L'exclusion du calcul des surfaces artificialisées des terrains destinés à la création de logements sociaux** afin de prévenir les effets négatifs de l'application du principe du zéro artificialisation nette sur la production de logements accessibles.
- **L'exclusion des projets autorisés par le biais d'une déclaration d'utilité publique du décompte du ZAN.**
- **L'exclusion de l'inventaire des surfaces artificialisées des réalisations destinées à combler le déficit en logements sociaux d'une commune.** Autrement dit, il entend décomptabiliser les réalisations résultant du rattrapage du taux de logements sociaux prévus par la loi SRU et le Code de la construction et de l'habitation.
- **La sécurisation des projets d'aménagement engagés avant le 22 août 2021 et bénéficiant d'autorisations conformes aux règles en vigueur à cette date, notamment pour les zones d'aménagement concerté (ZAC),** grandes opérations d'urbanisme et opérations d'intérêt national. Cet amendement vise à éviter des difficultés financières et juridiques pour les collectivités ayant engagé des investissements avant cette date, tout en restant conforme aux objectifs de sobriété foncière et en sécurisant juridiquement les directives de la circulaire du 31 janvier 2024 sur le ZAN.

Ces amendements visent à concilier les impératifs de sobriété foncière avec les réalités locales et les besoins des collectivités. Je forme le vœu qu'ils puissent être intégrés au texte afin d'assurer un équilibre entre protection des sols, développement territorial et respect des missions de service public.

CARTE SCOLAIRE, À VOS CÔTÉS POUR INTERPELLER LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE !

Chaque début d'année est marqué par l'établissement de la carte scolaire par les services de l'éducation nationale dans le département.

Pour la rentrée 2025/2026, certains d'entre vous risquent d'apprendre la fermeture d'une ou plusieurs classes dans vos écoles.

Un récent rapport publié par l'inspection générale des finances s'est interrogé sur les dépenses de l'Éducation nationale et a formulé trois propositions dont une qui porte sur la fermeture d'écoles en identifiant celles dont l'ensemble des élèves pourrait être accueilli dans un établissement du même secteur à moins de 20 minutes de temps de trajet en voiture, soit une fermeture potentielle de 1 925 écoles et la suppression de 5 000 équivalents temps plein. **Une mesure qui devrait particulièrement impacter les communes rurales et en milieu de montagne.**

Pourtant, l'école est un service public vital pour le développement local et l'aménagement du territoire mais aussi le maintien des familles.

Aucune fermeture n'est anodine car elle impacte directement la qualité de vie des élèves, allonge le temps de transport, désorganise le service périscolaire et compromet chaque fois un peu plus, l'avenir de nos villages.

Pourtant, la loi montagne du 28 décembre 2016 reconnaît les spécificités des départements de montagne en matière d'organisation scolaire. **Elle permet ainsi l'application de seuils d'ouverture et de fermeture adaptés à nos réalités territoriales : relief, isolement, accès difficile, aléas climatiques.**

Par ailleurs, le Code de l'éducation lui-même prévoit que **les enfants de moins de trois ans, dont l'accueil est prioritaire en milieu rural et montagnard, doivent être comptabilisés dans les effectifs scolaires**, ce qui n'est dans la réalité des choses, pas toujours le cas et dont la prise en compte factuelle peut jouer un rôle déterminant dans le maintien de nos classes.

Face à ces enjeux et à une menace de fermeture dans votre école, je me tiens à votre disposition pour solliciter un nouvel examen de votre situation par la DASEN afin que les dispositions de la loi Montagne soient respectées !

#SÉNATRICE À VOTRE ÉCOUTE !

STOP AU SACCAGE DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ! HALTE AUX DÉCISIONS TECHNOCRATIQUES QUI NUISENT AUX ACTEURS DE LA SANTÉ !

Après les infirmières de montagne, ce sont désormais les médecins de montagne qui sont dans le collimateur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Alors que les médecins de montagne prennent en charge une part importante des 140 000 accidents en zone montagnarde, une nouvelle convention de la CNAM les obligent désormais au recours systématique au centre 15 pour l'administration d'antalgiques intraveineux rendant l'administration d'urgence beaucoup plus complexe.

Par ailleurs, cette nouvelle convention aura un impact financier important compte tenu des nouvelles modalités de cotations des actes. Ces majorations, désormais limitées aux seules consultations régulées par le 15 ou aux urgences vitales, entraînent une perte de rémunération significative pour des médecins, qui, durant toute la saison et au-delà, sont mobilisés sur des plages de nuit, week-end ou de jours fériés en prenant en charge une part non négligeable des 140 000 accidents répertoriés en zone de montagne.

J'ai donc alerté le Gouvernement par le biais d'une question orale mais la réponse qui m'a été apportée m'a malheureusement laissé sur ma faim !

En réponse, le Ministre a défendu la convention comme un outil de réorganisation des soins non programmés, visant à préserver les ressources médicales et à éviter les dérives tarifaires. Il a rappelé que des financements spécifiques existaient pour les cabinets en montagne et que des mesures comme la labellisation des centres de soins non programmés pourraient leur être bénéfiques.

Cette réponse ne me satisfait évidemment pas et ne répond nullement aux difficultés concrètes rencontrées par les médecins de montagne. Ces questions sont d'autant plus cruciales dans notre département, confronté à de nombreux déserts médicaux et à une forte attractivité de la Suisse. Retrouvez l'intégralité de mon intervention vidéo au lien suivant.

SYLVIANE NOËL
SÉNATRICE DE
LA HAUTE-SAVOIE

NOMMÉE RAPPORTEUR

de la Proposition de loi de visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien.

ET

de la Proposition de loi de visant à clarifier les obligations de rénovation énergétique des logements et à sécuriser leur application en copropriété.



ADOPTION PAR LE SÉNAT DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À INTERDIRE LES MARIAGES ENTRE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE.

Heureuse de l'adoption de cette proposition de loi par le Sénat qui était très attendue, puisqu'actuellement, un maire ne peut pas s'opposer au mariage d'un ressortissant étranger frappé d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Une situation d'autant plus inacceptable et ubuesque qu'elle peut conduire à engager la responsabilité personnelle du Maire (cf affaire Robert Ménard) alors qu'elle est la conséquence d'une défaillance de l'Etat dans l'exécution de ses propres décisions ! **Un texte législatif de bon sens pour protéger les maires et les élus locaux face à ces incohérences !**



J'AI DÉNONCÉ À ELISABETH BORNE LES GRAVES DÉRIVES CONTENUES DANS LE PROGRAMME "EVARS"

J'ai initié et adressé une lettre ouverte à Elisabeth Borne, cosignée par 60 de mes collègues sénateurs, afin de dénoncer les graves dérives contenues dans le programme Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS), récemment validé par le Conseil supérieur de l'Education.

- Le principe de neutralité de l'école impose que l'enseignement dispensé au sein des établissements scolaires soit exempt de toute forme de prosélytisme idéologique, philosophique ou encore politique.

Or, plusieurs dispositions du programme EVARS contreviennent gravement à cette exigence **en intégrant des notions et postulats controversés qui relèvent davantage du militantisme que d'un enseignement objectif et factuel.** J'en veux pour preuve l'approche présentée de la lutte contre les stéréotypes de genre, omniprésente dès la maternelle, qui prend systématiquement la forme d'une contestation des représentations du féminin et du masculin. **Cette déconstruction excessive risque à terme d'être contre-productive et source de confusion pour les élèves.**

- En outre, le projet introduit dès la classe de cinquième, la dissociation artificielle entre sexe et genre. **Nous ne croyons pas qu'il appartienne à l'école de la République de créer un doute identitaire chez nos adolescents sur des réalités biologiques établies,** alors même que cette période de la vie est marquée par une construction de soi qui doit être sécurisée par des repères clairs et bienveillants.

L'enseignement de l'éducation à la sexualité impose de transmettre des informations objectives et adaptées à l'âge des élèves, et ce, dans le respect du principe de neutralité. Ici, force est de constater que le programme s'éloigne de cette mission en intégrant des thèses qui sont loin de faire consensus et qui ne relèvent en aucun cas d'une approche strictement éducative.

- A l'inverse, plusieurs enjeux fondamentaux de la vie affective et relationnelle sont complètement occultés de ce nouveau programme.

Qu'en est-il du couple, de la maternité, de la paternité, de la prévention tardive et insuffisante exposition à la pornographie, véritable fléau pour nos jeunes ?

Que dire de l'absence de toute mise en garde contre les bloqueurs de puberté, les traitements hormonaux et les chirurgies de réassignation sexuelle ?

Que dire enfin de l'exclusion incompréhensible et inacceptable des parents de l'information préalable sur les séances d'EVARS alors que ces derniers doivent être pleinement informés et associés au contenu des interventions et, le cas échéant, être en mesure de faire valoir leurs droits et responsabilité éducatives ?

Face à ces dérives, **nous réclamons une révision de ce programme afin que soient garantis un respect strict du principe de neutralité, un renforcement de la prévention contre les dangers réels, une vision positive et équilibrée de la vie affective et relationnelle ainsi que le rétablissement du droit à l'information des parents.**

Retrouvez l'intégralité du texte de cette tribune [au lien suivant.](#)

Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianenoel.fr - www.senat.fr

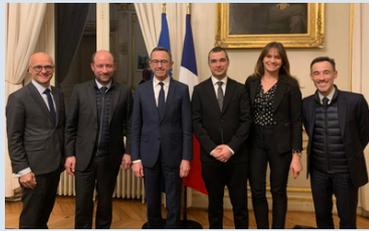
#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN

EN BREF !

- Inauguration des travaux du forum des lacs de Thyez et dernière cérémonie de vœux pour cette année ! Bravo à Fabrice Gyselinet et l'ensemble de son conseil municipal pour cette remarquable réhabilitation et plus largement pour leur dynamisme !



- Réunion de travail avec Bruno Retailleau, au cours de laquelle nous avons évoqué les nombreux sujets de sécurité de la Ville de Cluses. L'occasion d'aborder les autres dossiers sensibles du département : brigade de Cranves Sales, effectifs de police, gens du voyage, trafic de drogue...



- Inauguration de la maison des associations et de la bibliothèque de Nangy.



- Accueil au Sénat d'une délégation de l'ATMB conduite par David Banant, maire de Frangy, aux côtés de mes collègues Cyril et Loïc.



- Réunion de travail du bureau de l'association des Maires Ruraux de Haute-Savoie afin de préparer la prochaine assemblée générale du 14 mars à 18h à Pers-Jussy.



INAUGURATION DE LA 11ÈME PROMOTION DES CADETS DE LA GENDARMERIE

Lors de sa création il y a 11 ans, la Haute-Savoie était l'un des premiers départements à créer ce dispositif des cadets, sous l'impulsion d'Alain Besson, Bruno Llys, sans oublier mon prédécesseur Jean-Claude Carle. Aujourd'hui, la quasi-totalité des départements français comportent une section de cadets !



Un succès qui ne se dément pas avec chaque année des promotions toujours plus fournies, des jeunes très engagés dont une part significative embrassera plus tard une carrière dans l'armée. Un grand bravo et merci à l'ensemble des bénévoles et de nos gendarmes qui durant plusieurs semaines vont faire découvrir à notre jeunesse leur formidable mission. **Membre de la réserve citoyenne de la Gendarmerie de la Haute-Savoie, j'aurais le plaisir d'intervenir devant ces jeunes afin de leur faire découvrir nos institutions comme j'ai eu l'occasion de le faire par le passé.**

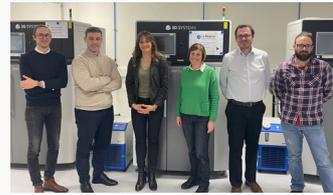
A LA RÉGION

- Visite de trois entreprises de Fillings ayant bénéficié d'aides importantes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du pack relocalisation :

- ▶ L'entreprise **Tolvent Fillings** spécialisée dans la fabrication de dispositifs nécessaires à la construction de réseaux de ventilation (renouvellement d'air, chauffage, climatisation) ainsi que d'autres pièces de tôlerie destinées au bâtiment et à l'industrie.

- ▶ L'entreprise **Aft Micromécanique**, sous-traitant industriel, dont l'activité est entièrement dédiée au secteur du médical par la fabrication d'implants et d'outils chirurgicaux à destination des chirurgies humaines.

- ▶ L'entreprise **Alpes CN**, spécialisée elle aussi dans la mécanique industrielle et l'usinage d'implants médicaux. Grande fierté pour notre Région d'accompagner ces très belles PME dans leur développement. Leur savoir-faire et leur expertise font la fierté de notre industrie !



- Grand plaisir d'accueillir Philippe Meunier, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'aménagement du territoire, pour une journée de terrain à la rencontre des élus locaux :

- ▶ À Abondance où le Maire Paul Girard Despraulex a pu nous présenter le phasage des travaux de réhabilitation de la superbe Abbaye, véritable joyau de notre patrimoine.

- ▶ À Thollon-les-Mémises pour une visite guidée du futur restaurant scolaire et de l'aire de jeux de la cour d'école, présentés par le Maire Régis Bened.

Trois projets ayant fait l'objet d'un soutien financier très important de la Région, véritable effet levier pour soutenir l'investissement de ces deux communes rurales.



- Comité de pilotage du pôle d'excellence des sports de montagne de Chamonix-Mont-Blanc où je représentais Fabrice Pannekoucke. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie sont des partenaires majeurs de ce magnifique projet.



- Inauguration du système de vidéo protection de Collonges Sous Salève, financé à 40% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



- Remise des prix de la finale régionale des worlskills de menuiserie au CECAM ESCR Lycée pro à Saint-Jeoire.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr